



REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR – Séance du 7 octobre 2014

- 1 – FINANCES – Budget général - Décision modificative n°1**
- 2 – FINANCES – Budget annexe des transports urbains – Décision modificative n°1**
- 3 – CONSEIL MUNICIPAL – Règlement intérieur**
- 4 – AFFAIRES CULTURELLES – Patrimoine – Entretien et restauration des Monuments historiques –
Demande de subvention**
- 5 – AFFAIRES CULTURELLES – Travaux à la Chapelle Sainte-Catherine – Demande de subvention à la
DRAC**
- 6 – AFFAIRES CULTURELLES – Proposition de tarifs**
- 7 – AFFAIRES CULTURELLES – Bibliothèque municipale - Cession de documents.**
- 8 – URBANISME- Etude urbaine sur le secteur de l'Aublette- Adhésion à un groupement de commande**
- 9 – AGENDA 21 et développement durable – Poste de chargé de projet**
- 10 – MUTUELLES – Protection sociale complémentaire des agents**
- 11 – MOTION – Echangeur de la Bézardais – Les Périaux**



Affaire n° 1 à l'ordre du jour

Année 2014

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le 7 octobre

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de
Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M LE MAIRE, MME BALAY-MIZRAHI, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME MIEL-GIRESSE, M JOUNEAU, MME DESRAME, M HELLIO, M LAGREE, M SACHET, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, MR BONENFANT, M PASINO, MME DESPRES, M DERU, M BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M PINEAU, M LE BORGNE, M BRUNET, MME MASSART, MME RIO, M GAUBERT, M FORGET, M GINGUENE, M BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME

ETAIT EXCUSEE : Mme PARIS (pouvoir à Mr le Maire)

*

* *

Affaire n°1 - OBJET/ CONSEIL MUNICIPAL - Règlement intérieur

Rapporteur : M Le Maire

L'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que, dans les communes de 3500 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Il vous est ainsi proposé d'adopter le règlement tel qu'il figure en annexe du présent rapport.

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'adopter cette proposition.

*

* *

Pour expédition certifiée conforme,

Le Maire,
Didier LECHIEN

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué.



Affaire n° 2 à l'ordre du jour

Année 2014

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le 7 octobre

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M LE MAIRE, MME BALAY-MIZRAHI, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME MIEL-GIRESSE, M JOUNEAU, MME DESRAME, M HELLIO, M LAGREE, M SACHET, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, MR BONENFANT, M PASINO, MME DESPRES, M DERU, M BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M PINEAU, M LE BORGNE, M BRUNET, MME MASSART, MME RIO, M GAUBERT, M FORGET, M GINGUENE, M BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME

ETAIT EXCUSEE : Mme PARIS (pouvoir à Mr le Maire)

*

* *

Affaire n°2 - OBJET/ FINANCES - Budget Général - Décision modificative N°1

Rapporteur : M Le Maire

Lors du budget primitif examiné par le Conseil Municipal le 30 avril dernier, et dans l'attente d'une réflexion prospective sur nos possibilités financières et l'établissement de programmes pluriannuels d'investissements, nous nous étions limités pour les investissements au strict nécessaire à l'équipement des services et aux programmes qui étaient déjà engagés, une décision modificative devant permettre d'assurer le financement des autres programmes à réaliser avant la fin de l'année 2014.

C'est l'objet du présent rapport qui détaille le contenu de cette décision modificative.

Celle-ci a été exposée à la commission des finances dans sa réunion du 29 septembre dernier, après qu'une prospective financière et un programme pluriannuels d'investissement, couvrant les années 2015 à 2020, aient été détaillés.

Cette prospective et ce programme seront à nouveau travaillés par la commission des finances avant d'être présentés au Conseil Municipal lors du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2015.

La présente décision modificative procède à des ajustements sur les crédits ouverts au budget primitif 2014. Les dépenses nouvelles qui y figurent correspondent aux dépenses qui seront engagées ou mandatées avant le 15 Décembre 2014, ceci afin d'éviter des reports de crédits trop importants. Ces dépenses s'inscrivent bien

entendu dans le programme pluriannuel que nous engageons dès à présent.

Cette décision modificative atteint le montant total de 326 000 €. Elle s'équilibre à :

- 10 000 € en section de fonctionnement ; tous les mouvements de crédits sont financés par les crédits votés au budget primitif 2014 ;

- 316 000 € en section d'investissement. Ces crédits s'additionnent aux 670 000 € votés au budget primitif 2014, auxquels s'ajoutent 1 599 401,04 € de crédits reportés de l'exercice 2013. Le total des dépenses d'investissement à réaliser sur l'année 2014 atteint ainsi la somme de 2 586 001,04 €.

- **La section de fonctionnement**

Globalement, la section de fonctionnement s'équilibre à 10 000 €. Cette somme correspond à une recette nouvelle de la DRAC (article 74718) perçue le 10 Septembre dernier pour l'inventaire et le récolement des collections du musée.

Ceci signifie que toutes les dépenses nouvelles de la section de fonctionnement se financent en intégralité par l'utilisation des crédits votés lors du budget primitif. Il s'agit là de mouvements internes correspondant à des réaffectations de crédits.

Les mouvements principaux sont les suivants :

Chapitre 011 : les charges à caractère général : + 15 300 €

comprenant notamment :

- + 4 350 € en fournitures de voirie pour les travaux d'entretien de voirie.
- + 1 970 € en vêtements de travail pour la police municipale, suite notamment au recrutement d'un agent supplémentaire qui a eu lieu cet été.
- + 10 000 € en fournitures scolaires, les crédits au BP étant insuffisants (Achat de matériels et de jeux pédagogique).
- + 7 330 € en contrat de maintenance des ascenseurs et alarmes du Théâtre.
- + 16 160 € en rémunérations d'intermédiaires (intermittents du spectacle notamment pour la comédie *Clemenceau*, et la compagnie facétieuse, ...).
- + 3 350 € en fêtes et cérémonies pour l'animation du 13 juillet dernier au port.
- + 1 650 € en frais de réceptions (Spectacle pour les seniors en fin d'année).

Afin de financer ces dépenses nouvelles, les taux de réalisations actuelles et les projections jusqu'en fin d'année, nous permettent d'utiliser les crédits votés suivants :

- 14 370 € en entretien de voies et réseaux
- 8 850 € en entretien de biens mobiliers (fournitures pour éclairage public)

- 6 930 € en catalogues et imprimés
- 1 210 € en remboursements de frais à d'autres organismes

Chapitre 012 : Frais de personnel : + 45 630 €

comprenant notamment :

- + 38 520 € pour le remplacement de personnel en arrêt maladie, accident du travail,...
- + 4 180 € en rémunération du personnel non titulaire (notamment pour les Temps d'Animation Périscolaires).
- + 1 400 € en cotisation URSSAF
- + 6 000 € en cotisation chômage

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : + 4 710 €

comprenant notamment :

- + 5 790 € pour le financement des écoles privées (actualisation des effectifs donnés par l'OGEC)
- subventions de fonctionnement complémentaires aux associations suivantes (article 65748) :
- Théâtre en Rance : + 2 000 €
- ADALEC (fête buissonnière) : +400 €
- Sol et d'air : + 1 200 €

Ces subventions complémentaires peuvent être financées sur les crédits votés au budget primitif.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : -55 870 €

comprenant notamment :

- -55 870 € en annulation de titres. Ce sont des crédits ouverts au BP à titre de provisions sur la base du réalisé 2013 et qui sont disponibles.

- **La section d'investissement**

1. Des changements comptables

Il conviendrait d'opérer des changements comptables, qui n'ont aucune incidence sur l'équilibre total du budget.

- A la demande de la perception, tous les travaux de voirie qui jusqu'alors étaient comptabilisés à

l'article 2318 « Autres immobilisations corporelles », figurent désormais à l'article 2315 « Installations, matériel et outillages techniques ».

- Il conviendrait aussi d'éclater la fonction 3241 « Patrimoine et secteur sauvegardé » en plusieurs sous-rubriques, ce qui permettra une meilleure lisibilité comptable :

32411 : Basilique Saint-Sauveur

32412 : Eglise Saint-Malo

32413 : Chapelle Sainte-Catherine

32414 : Restauration des remparts

32415 : Divers

2. Les nouvelles dépenses d'investissement

Elles sont financées pour partie sur les crédits ouverts au budget (il s'agit là de la réutilisation de crédits disponibles) et pour partie sur emprunt.

Fonction 0 : Services généraux

- 020 : Hôtel de Ville :
 - + 5 000 € pour réaliser une signalétique complète des bureaux et salles de la mairie
- 0201 : Informatique
 - +40 000 € pour le changement des serveurs de la ville
- 0202 : Développement durable
- 020 : Service techniques
 - - + 17 100 € en équipements divers pour les services
 - + 22 000 € pour l'achat d'un véhicule au service menuiserie
- 026 : Cimetière

Fonction 2 : Enseignement

- 211 : Ecoles élémentaires

+ 25 000 € pour la réfection des réseaux d'eaux pluviales de l'école des Fontaines.

- 251 : Restauration scolaire

+ 45 000 € pour l'achat d'un véhicule réfrigéré

+ 2 950 € pour l'achat de tablettes pour les écoles suite à un vol avec effraction

Fonction 3 : culture :

- 321 : bibliothèque

+5 230 € de crédits d'acquisition pour le fonds ancien de la bibliothèque. Nous avons obtenus l'équivalent en subvention versée par la fondation de France (inscrit au BP 2014).

- 3221 : Musées

+ 11 947.20 € pour la restauration de tableaux

+ 60 700 € pour le financement de la courtine du château.

+ 73 032 € pour engager les travaux d'étanchéité de la Tour de Coëtquen.

-

- 3223 : La grande Vigne

- 32411 : Basilique St-Sauveur

+ 34 988,62 € pour les travaux de réfection de la toiture du chœur.

- 32412 : Eglise St-Malo

+ 14 520 € pour l'étude de restauration et de mise en sécurité des vitraux (subvention notifiée de 6 500 € de la DRAC)

+ 18 000 € pour la toiture de l'église (subvention notifiée de 7 500 € de la DRAC)

- 32413 : Chapelle Ste Catherine
 - + 12 105.55 € pour l'éclairage et le chauffage
 - + 18 000 € pour un diagnostic des façades (problème d'humidité et de solidité).

- 32414 : Restauration des remparts
 - + 40 546.30 € pour l'étude préalable de restauration - par un Architecte en Chef des Monuments Historiques - du rempart Rue du Général de Gaulle.

- 32415 : Divers

- - + 46 000 € pour lancer la signalétique et le jalonnement des monuments historiques.

Fonction 4 : Sports et jeunesse

- 412 : Stades et aires de jeux
 - + 29 234.82 € à verser à la commune de Léhon. Dans le cadre d'une convention de partenariat avec Léhon, la ville prend en charge 50 % des dépenses d'aménagement du stade du Clos Gastel (éclairage du terrain d'honneur, éclairage des tribunes)

- 4221 : Education, Enfance, jeunesse

Fonction 8 : Aménagement et services urbains

- 814 : Eclairage public
 - + 12 000 € pour terminer le programme pluriannuel des illuminations de fin d'année.
 - + 44 000 € pour l'éclairage de la Rue Déroyer (financés par la SEM Dinan Expansion pour le même montant)

- 8221 : Voirie communale

- + 4 700 € pour les kiosques de la rue du quai au port
- + 3 700 € en matériel divers pour les espaces verts.
- + 4 800 € de participation versée au groupement de commandes pour la réflexion engagée sur l'Aublette entre Dinan, Léhon, Quévert, Trélivan et Dinan Communauté. La participation de la Ville sera de 12.5 % comme chaque commune. Celle de Dinan communauté atteindra 50 %.

•

- + 15 000 € pour l'aménagement et la mise en sécurité de la Rue du Bas-Bourgneuf.
- + 15 000 € pour un revêtement bi-couche de la Rue Beaumanoir
- + 23 900 € pour la mise en sécurité d'un mur de la Rue du Petit Fort et 20 000 € pour la réalisation de regards sur le réseau d'eau pluviale, suite à un sinistre. Pour cette affaire, nous attendons un remboursement de l'assureur de Dinan Communauté, l'effondrement étant dû à des écoulements provenant du réseau d'eaux usées.
- + 14 500 € pour la réparation d'un mur de soutènement dans la Rue Michel.

• 8231 : Service espaces verts

- + 10 700 € en matériel divers

• 8232 : Jardin du Val Cocherel

- + 3 320 € en panneaux iconographiques et en mobilier
- + 3 000 € en réparation des préaux

Cette décision modificative est financée comme suit :

- 352 000 € de dépenses nouvelles, en utilisant les crédits ouverts et disponibles (mouvements de crédits internes)
- 299 000 € par emprunt

Cet emprunt fera l'objet d'une mobilisation dans le cadre de la renégociation qui est en cours avec des organismes bancaires. Nous aurons l'occasion d'en reparler en commission des finances prochainement.

Enfin, l'emprunt sera mobilisé en fonction du taux de réalisation des dépenses nouvelles de cette décision modificative, qui sera établi le 15 Décembre 2014.

Suite à la réunion de la commission des finances en date du 29 septembre 2014,

Il vous est proposé d'adopter la décision modificative ci-annexée.

Le Conseil Municipal décide par **26 voix POUR** (M LE MAIRE, MME BALAY-MIZRAHI, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME MIEL-GIRESSE, M JOUNEAU, MME DESRAME, M HELLIO, M LAGREE, M SACHET, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, MR BONENFANT, M PASINO, MME DESPRES, M DERU, M BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M PINEAU, M LE BORGNE, M BRUNET, MME MASSART, MME RIO, Mme PARIS (pouvoir Mr le Maire) et **7 abstentions** (M GAUBERT, M FORGET, M GINGUENE, M BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME) d'adopter cette décision.

*

* *

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué.



Affaire n° 3 à l'ordre du jour

Année 2014

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le 7 octobre

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M LE MAIRE, MME BALAY-MIZRAHI, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME MIEL-GIRESSE, M JOUNEAU, MME DESRAME, M HELLIO, M LAGREE, M SACHET, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, MR BONENFANT, M PASINO, MME DESPRES, M DERU, M BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M PINEAU, M LE BORGNE, M BRUNET, MME MASSART, MME RIO, M GAUBERT, M FORGET, M GINGUENE, M BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME

ETAIT EXCUSEE : Mme PARIS (pouvoir à Mr le Maire)

*

* *

Affaire n°3 - OBJET/ FINANCES - Budget annexe des transports urbains - Décision modificative n°1

Rapporteur : M Le Maire

Cette décision modificative procède à quelques ajustements sur les crédits ouverts au budget primitif 2014.

En fonctionnement, nous devons financer une dépense de 2 790€ correspondant à des frais de réparation et d'entretien du véhicule de Dinan Bus.

Celle-ci est financée :

- Par des diminutions de crédits opérées à l'intérieur du chapitre 011 pour un montant de 2 490€ ;
- Par un virement de crédits au chapitre 67 - charges exceptionnelles - pour 300€.

*

* *

Suite à la réunion de la commission des finances en date du 29 septembre 2014,

Il vous est proposé d'adopter la décision modificative ci-annexée.

*

* *

Le Conseil Municipal décide par **26 voix POUR** (M LE MAIRE, MME BALAY-MIZRAHI, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME MIEL-GIRESSE, M JOUNEAU, MME DESRAME, M HELLIO, M LAGREE, M SACHET, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, MR BONENFANT, M PASINO, MME DESPRES, M DERU, M BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M PINEAU, M LE BORGNE, M BRUNET, MME MASSART, MME RIO, Mme PARIS (pouvoir Mr le Maire) et **7 abstentions** (M GAUBERT, M FORGET, M GINGUENE, M BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME) d'adopter cette décision.

*

* *

Pour expédition certifiée conforme,

Le Maire,
Didier LECHIEN

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué.



Affaire n° 4 à l'ordre du jour

Année 2014

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le 7 octobre

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M LE MAIRE, MME BALAY-MIZRAHI, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME MIEL-GIRESSE, M JOUNEAU, MME DESRAME, M HELLIO, M LAGREE, M SACHET, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, MR BONENFANT, M PASINO, MME DESPRES, M DERU, M BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M PINEAU, M LE BORGNE, M BRUNET, MME MASSART, MME RIO, M GAUBERT, M FORGET, M GINGUENE, M BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME

ETAIT EXCUSEE : Mme PARIS (pouvoir à Mr le Maire)

*

* *

Affaire n°4 - OBJET / AFFAIRES CULTURELLES - Patrimoine - Entretien et restauration des Monuments historiques - Demande de subvention

Rapporteur : Mme Cyrille DESRAME

En 2013, la Ville de Dinan a confié à Mr Christophe Batard, Architecte en Chef des Monuments Historiques, une mission de maîtrise d'œuvre portant sur la restauration de la plate-forme de la tour Coëtquen.

Si cette dernière présente un état sanitaire globalement satisfaisant, il est à noter un important défaut d'étanchéité de la terrasse supérieure et des chéneaux périphériques qui entraîne des problèmes d'infiltration d'eau dans les pièces intérieures de la tour.

L'opération consisterait en la réfection de l'étanchéité du chemin de ronde comprenant une dépose/repose du dallage ainsi qu'un remplacement du système d'étanchéité, l'amélioration de l'étanchéité de la dalle en ciment ainsi qu'une remise en état des parapets de la tour. La pose d'un garde-corps nous permettra également d'ouvrir la terrasse de la tour Coëtquen aux visiteurs du Château et ainsi d'en renforcer l'attractivité.

Le coût de cette opération est estimé à 162 934 € HT, soit 195 520 € TTC. Nous souhaitons que les travaux démarrent à la fin de l'année 2014.

Pour nous aider à financer cette opération, nous pouvons solliciter :

- une subvention de l'Etat (DRAC Bretagne) à hauteur de 25% du montant des travaux HT, soit 40 733 € ;
- et une subvention de la Région Bretagne à hauteur de 20% du montant des travaux HT, soit 32 586 €

*

* *

Suite à la réunion de la commission culture et patrimoine en date du 22 septembre 2014 et de la commission des finances du 29 septembre 2014,

Il vous est proposé :

1. de donner notre accord à la réalisation de ces travaux, sous réserve de l'accord de l'attribution des subventions.
2. de solliciter de l'Etat et de la Région les subventions indiquées.

*

* *

Le Conseil Municipal adopte à l'**unanimité** ces dispositions.

*

* *

Pour expédition certifiée conforme,

Le Maire,
Didier LECHIEN

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué.



Affaire n°5 à l'ordre du jour

Année 2014

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le 7 octobre

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M LE MAIRE, MME BALAY-MIZRAHI, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME MIEL-GIRESSE, M JOUNEAU, MME DESRAME, M HELLIO, M LAGREE, M SACHET, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, MR BONENFANT, M PASINO, MME DESPRES, M DERU, M BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M PINEAU, M LE BORGNE, M BRUNET, MME MASSART, MME RIO, M GAUBERT, M FORGET, M GINGUENE, M BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME

ETAIT EXCUSEE : Mme PARIS (pouvoir à Mr le Maire)

*

* *

Affaire n°5 - OBJET / AFFAIRES CULTURELLES - Travaux à la Chapelle Sainte-Catherine - Demande de subvention à la DRAC

Rapporteur : Mme Cyrille DESRAME

Depuis 2010, la Chapelle Sainte-Catherine fait l'objet d'une campagne de travaux. En 2014, des désordres sur la façade principale ont été constatés, nécessitant la poursuite de notre politique d'entretien et de restauration de ce monument emblématique du patrimoine dinannais.

Afin de pouvoir identifier au mieux les travaux à entreprendre, nous souhaitons confier une mission de maîtrise d'œuvre à un Architecte en Chef des Monuments Historiques ou à un Architecte du Patrimoine afin qu'il établisse un projet de restauration et suive l'exécution des travaux.

Le coût de cette mission est estimé à 15 000 € HT.

Cette opération relevant de l'entretien des Monuments Historiques, nous pouvons solliciter une aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) à hauteur de 50% du montant HT des honoraires d'architecte.

*

* *

Suite à la réunion de la commission du Patrimoine et de l'Action culturelle en date du 22 septembre 2014 et de la commission des finances en date du 29 septembre 2014 ;

Il vous est proposé de solliciter une subvention de l'Etat, Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne, au taux de 50% du montant HT des honoraires d'architecte.

*

* *

Le Conseil Municipal adopte à l'**unanimité** d'adopter cette disposition.

*

* *

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué.



Affaire n°6 à l'ordre du jour

Année 2014

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le 7 octobre

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M LE MAIRE, MME BALAY-MIZRAHI, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME MIEL-GIRESSE, M JOUNEAU, MME DESRAME, M HELLIO, M LAGREE, M SACHET, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, MR BONENFANT, M PASINO, MME DESPRES, M DERU, M BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M PINEAU, M LE BORGNE, M BRUNET, MME MASSART, MME RIO, M GAUBERT, M FORGET, M GINGUENE, M BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME

ETAIT EXCUSEE : Mme PARIS (pouvoir à Mr le Maire)

*

* *

Affaire n°6 - OBJET / AFFAIRES CULTURELLES - Proposition de tarifs

Rapporteur : Mme Cyrille DESRAME

Dans le cadre des actions de promotion et de valorisation de son patrimoine, la Ville de Dinan a souhaité donner aux Journées Européennes du Patrimoine, une thématique particulière afin de commémorer le Centenaire de la Grande Guerre.

Durant quatre jours, du 18 au 21 septembre 2014, les visites, animations, expositions se sont multipliées afin de faire découvrir le quotidien des Dinannais contemporains de ce conflit. En ouverture de ces Journées du Patrimoine, la Ville de Dinan a proposé au Théâtre des Jacobins un spectacle musical, *Clémenceau, la tranchée des baïonnettes*.

Les tarifs qui ont été appliqués durant ce spectacle étaient les suivants :

- tarif plein : 10 €
- tarif réduit (moins de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi) : 7 €

Il est à noter qu'une version courte a été proposée gratuitement aux collégiens de Dinan, dans l'après-midi du 18 septembre.

Cette affaire n'ayant pas pu être présentée lors du Conseil Municipal du 22 juillet dernier, il vous est proposé de bien vouloir valider ces tarifs avec effet rétroactif.

*

* *

Suite à la réunion de la commission culture et patrimoine en date du 22 septembre 2014 et de la commission des finances en date du 29 septembre 2014.

Il vous est proposé de confirmer ces dispositions.

*

* *

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de confirmer ces dispositions.

*

* *

Pour expédition certifiée conforme,

Le Maire,
Didier LECHIEN

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué.



Affaire n°7 à l'ordre du jour

Année 2014

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le 7 octobre

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M LE MAIRE, MME BALAY-MIZRAHI, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME MIEL-GIRESSE, M JOUNEAU, MME DESRAME, M HELLIO, M LAGREE, M SACHET, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, MR BONENFANT, M PASINO, MME DESPRES, M DERU, M BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M PINEAU, M LE BORGNE, M BRUNET, MME MASSART, MME RIO, M GAUBERT, M FORGET, M GINGUENE, M BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME

ETAIT EXCUSEE : Mme PARIS (pouvoir à Mr le Maire)

*

* *

Affaire n°7 - OBJET / AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale - Cession de documents.

Rapporteur : Mme Cyrille DESRAME

Comme toutes les bibliothèques publiques, la Bibliothèque municipale de Dinan procède à l'élimination de documents. Ceux qui sont usagés ou détériorés (pages déchirées ou manquantes) ou ceux dont le contenu est obsolète sont détruits. Ce désherbage ne concerne que les documents en accès libre et direct de la bibliothèque, et non pas naturellement les documents des fonds patrimoniaux.

Il reste certains documents des Espaces Jeunes, Adultes, Musique qui, n'étant plus d'actualité pour être proposés en bibliothèque, pourraient bénéficier d'une seconde vie et satisfaire quelques lecteurs.

Voici une liste de documents concernés :

- les doublons qui ne sont plus d'actualité (par exemple, romans achetés en quelques exemplaires notamment pour le Prix du Club-lecture de la bibliothèque) ou qui ne sont plus empruntés.
- les séries de bandes-dessinées vieilles ou incomplètes et qui ne sont plus empruntées.
- les documentaires et guides de voyage présentant des informations pratiques obsolètes mais dont une partie du contenu peut demeurer intéressant.

- les anciens numéros de périodiques (consacrés à l'art, l'histoire, la géographie, etc.) que la bibliothèque n'a pas vocation à conserver.
- certains CD-audio n'étant plus d'actualité et n'étant plus empruntés.

Aussi, à l'image de nombreuses bibliothèques municipales, il est proposé que ces documents (livres, CD-audio et périodiques) soient retirés des rayonnages en portant un cachet signifiant leur retrait des collections publiques afin d'être cédés à nos lecteurs à un prix symbolique. Cette « Braderie de la B.M. » pourrait avoir lieu sur le parvis, le jour de : *Dinan, Livres en fête !* le dimanche 12 octobre 2014.

La cession pourrait être consentie suivant les tarifs suivants :

- livres : 1€
- livres de poche & périodiques: 0,50 €
- CD-audio : 1€ le CD simple
2€ le CD double
3€ le coffret

Cette vente de documents permettrait :

- de maintenir des collections, en bon état, avec des informations fiables ;
- sur quelques années, d'optimiser l'adéquation des fonds aux besoins évolutifs du lectorat ;
- dans les rayonnages, dont la contenance n'est pas extensible, de libérer de la place pour les nouveaux documents attendus par les lecteurs.

*

* *

Suite à la réunion de la commission culture et patrimoine en date du 22 septembre 2014 et de la commission des finances du 29 septembre 2014

Il vous est proposé d'adopter ces dispositions.

Le Conseil Municipal adopte à l'**unanimité** ces dispositions.

*

* *

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué.



Affaire n°8 à l'ordre du jour

Année 2014

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le 7 octobre

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M LE MAIRE, MME BALAY-MIZRAHI, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME MIEL-GIRESSE, M JOUNEAU, MME DESRAME, M HELLIO, M LAGREE, M SACHET, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, MR BONENFANT, M PASINO, MME DESPRES, M DERU, M BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M PINEAU, M LE BORGNE, M BRUNET, MME MASSART, MME RIO, M GAUBERT, M FORGET, M GINGUENE, M BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME

ETAIT EXCUSEE : Mme PARIS (pouvoir à Mr le Maire)

*

* *

Affaire n°8 - OBJET / URBANISME- Etude urbaine sur le secteur de l'Aublette - Adhésion à un groupement de commande

Rapporteur : Mme Odile MIEL-GIRESSE

Le plateau de l'*Aublette*, situé sur le territoire des communes de Léhon, Quévert, Trélivan, constitue l'une des entrées principales de l'agglomération Dinannaise.

Malgré les réflexions engagées par les communes, ce secteur s'est développé sans réelle réflexion globale d'ensemble, et sans souci d'organisation commune. Il souffre aujourd'hui d'un certain nombre de maux, parmi lesquels : une circulation peu fluide à certaines heures, une entrée de ville peu attrayante, des modèles d'architecture pas toujours compatibles entre eux, un manque de lisibilité du territoire et des activités associées.

Les enjeux de développement de ce secteur nécessiteraient de mener une réflexion globale qui pourrait passer par une étude urbaine.

Celle-ci pourrait être constituée de 4 phases :

- fixation des objectifs communaux et intercommunaux (définition des attentes politiques) ;

- analyse du site et de son environnement (diagnostic) ;
- proposition de scénari ;
- étude du scénario retenu.

Plusieurs partenaires publics sont concernés par cette étude : Dinan Communauté et les communes de Dinan, Léhon, Quévert, Trélivan. L'enjeu est de garantir une unicité de traitement, une cohérence d'intervention ainsi que des économies d'échelle.

Le périmètre de l'étude figure sur le plan ci-joint. Il conviendrait de l'élargir pour qu'il intègre la rue de Brest jusqu'au 1^{er} giratoire du quartier de l'Europe en venant de St Brieuc.

Si la ville de Dinan apparait moins concernée que les autres communes en termes de surface concernée, il s'agit néanmoins d'un enjeu très important pour elle, car ce secteur constitue l'une de ses principales entrées. Elle doit donc s'associer à la réflexion menée par l'ensemble des communes et la communauté de communes.

Cette étude de programmation serait menée sous la forme d'un groupement de commande, prévu par le code des marchés publics dans le titre II, chapitre III *Coordination, groupement de commande et centrales d'achats*. Cette formule permet à plusieurs partenaires publics de s'associer pour la passation des marchés publics, avec un coordonnateur qui serait Dinan Communauté.

Le montant estimatif de cette étude urbaine est de 30 000 € HT. Cette dépense serait répartie de la manière suivante :

- Dinan Communauté : 50%
- chacune des 4 communes : 12,5%

A noter que nous en sommes au stade d'une étude de programmation et que naturellement les éventuels aménagements qui pourront en découler seront du ressort de chaque commune.

*

* *

Vu le Code des Marchés Publics, notamment ses articles 8 et 28,
Suite à la réunion de la commission des Finances en date du 29 septembre 2014,

Il vous est proposé :

1. de donner notre accord à la participation de la ville de Dinan à ce groupement de commande, sous réserve que le périmètre de l'étude intègre la rue de Brest jusqu'au 1^{er} giratoire du quartier de l'Europe

en venant de St Brieuc ;

2. de décider de la création d'un groupement de commande constitué des personnes publiques suivantes :

- Dinan Communauté
- Commune de Léhon
- Commune de Quévert
- Commune de Trélivan
- Commune de Dinan

3. d'adopter la convention constitutive de ce groupement ci-annexé, confiant la mission de coordonnateur et de mandataire à Dinan Communauté ;

4. de valider la répartition du financement de l'étude comme indiqué dans le tableau ci-dessous, l'étude étant estimé à 30 000 € HT maximum :

Dinan Communauté	0.
Commune de Dinan	12,5 %
Commune de Léhon	12,5 %
Commune de Quévert	12,5 %
Commune de Trélivan	12,5 %

5. d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de ce groupement de commande.

Le Conseil Municipal adopte à l'**unanimité** ces dispositions.

*

* *

Pour expédition certifiée conforme,

Le Maire,
Didier LECHIEN

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué.



Affaire n°9 à l'ordre du jour

Année 2014

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le 7 octobre

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M LE MAIRE, MME BALAY-MIZRAHI, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME MIEL-GIRESSE, M JOUNEAU, MME DESRAME, M HELLIO, M LAGREE, M SACHET, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, MR BONENFANT, M PASINO, MME DESPRES, M DERU, M BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M PINEAU, M LE BORGNE, M BRUNET, MME MASSART, MME RIO, M GAUBERT, M FORGET, M GINGUENE, M BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME

ETAIT EXCUSEE : Mme PARIS (pouvoir à Mr le Maire)

*

* *

Affaire n°9 - OBJET / AGENDA 21 et développement durable - Poste de chargé de projet.

Rapporteur : M Le Maire

Par délibération en date du 28 septembre 2012, le Conseil Municipal avait décidé de créer un poste d'agent contractuel, de catégorie A, à temps complet, pour une durée d'une année, afin d'assurer le suivi de l'élaboration de l'Agenda 21 de la ville de Dinan. Il s'agissait en effet d'assurer une mission très spécifique qui demandait des connaissances très spécialisées en développement durable et des compétences en accompagnement de projet et en concertation.

Ce poste avait été reconduit pour une année, soit jusqu'au 31 décembre 2014, par délibération du Conseil Municipal en date du 3 octobre 2013.

Le titulaire du poste suit actuellement une préparation au concours d'attaché territorial, organisée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et va passer le concours.

Dans l'attente, il conviendrait de reconduire le poste, sur la base de l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984, modifiée : besoins du service et nature des fonctions, considérant par ailleurs que lors du recrutement initial à ce poste, parmi les 37 candidats, aucun n'était titulaire d'un grade de la fonction publique ni inscrit sur une liste d'aptitude.

La rémunération afférente à ce poste est établie sur la base du grade d'attaché territorial, 6^{ème} échelon et elle

suivra l'évolution du traitement des fonctionnaires.

*

* *

Vu les dispositions de l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984, modifiée ;

Suite à la réunion de la commission des finances en date du 29 septembre 2014 ;

Considérant que les dossiers qui relèvent de ce poste (*Agenda 21*, déplacements, logements vacants, commande publique responsable,...) s'inscrivent dans la durée,

Il vous est proposé de reconduire ce poste de chargé de projet de l'*Agenda 21* pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2015.

*

* *

Le Conseil Municipal adopte à l'**unanimité** cette disposition.

*

* *

Pour expédition certifiée conforme,

Le Maire,
Didier LECHIEN

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué.



Affaire n°10 à l'ordre du jour

Année 2014

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le 7 octobre

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M LE MAIRE, MME BALAY-MIZRAHI, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME MIEL-GIRESSE, M JOUNEAU, MME DESRAME, M HELLIO, M LAGREE, M SACHET, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, MR BONENFANT, M PASINO, MME DESPRES, M DERU, M BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M PINEAU, M LE BORGNE, M BRUNET, MME MASSART, MME RIO, M GAUBERT, M FORGET, M GINGUENE, M BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME

ETAIT EXCUSEE : Mme PARIS (pouvoir à Mr le Maire)

*

* *

Affaire n°10 - OBJET/ MUTUELLES - Protection sociale complémentaire des agents communaux

Rapporteur : M Le Maire

Les contrats groupés passés en 2009, après mise en concurrence, pour la *Prévoyance* et la *Complémentaire santé* dont peuvent bénéficier les agents titulaires de la Ville, arrivent à échéance au 31 décembre 2014.

Le contrat *prévoyance* permet, aux agents qui y adhèrent, la couverture d'une perte de revenu résultant d'une incapacité temporaire de travail ou d'une invalidité permanente, ainsi que le versement d'un capital en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie.

Le contrat *complémentaire santé* a pour objet d'accorder une participation aux régimes de base de la Sécurité Sociale en cas de frais médicaux, chirurgicaux et d'hospitalisation.

La Ville participe aux cotisations à hauteur de 30%. Cela représente un coût d'environ 206 000€ par an.

La consultation des organismes d'assurance et les cahiers des charges correspondants sont désormais strictement encadrés par un texte spécifique (décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011) et ne sont donc plus soumis au code des marchés publics.

La consultation donnera ainsi lieu à la signature, avec les assureurs retenus, de conventions de participation dites *solidaires*. L'idée est que les contrats présentent des garanties de solidarité, notamment intergénérationnelle, entre les actifs et les retraités, mais aussi entre familles et célibataires, et pour tous les agents publics.

Le cabinet *Protectas* nous assiste pour cette opération.

A l'issue de la période de consultation, les offres remises seront ainsi analysées en détails. Cette analyse devra être présentée pour avis au Comité technique paritaire. Le choix sera enfin validé par le Conseil municipal.

Les conventions de participation doivent être conclues pour une durée de 6 ans, à compter du 1^{er} janvier 2015.

A noter que les agents contractuels et les agents de droit privé peuvent, sous certaines conditions, adhérer désormais à ces contrats. Les retraités peuvent bénéficier d'un tarif groupe (sans participation de la collectivité) pour la mutuelle santé.

*

* *

Vu de décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Suite à la réunion de la commission des finances en date du 29 septembre 2014,

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à organiser la procédure nécessaire à la conclusion de conventions de participation, pour couvrir les risques *Prévoyance* et *Santé* des agents communaux.

*

* *

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'adopter cette disposition.

*

* *

Pour expédition certifiée conforme,

Le Maire,
Didier LECHIEN

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué.



Affaire n° 11 à l'ordre du jour

Année 2014

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le 7 octobre

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M LE MAIRE, MME BALAY-MIZRAHI, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME MIEL-GIRESSE, M JOUNEAU, MME DESRAME, M HELLIO, M LAGREE, M SACHET, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, MR BONENFANT, M PASINO, MME DESPRES, M DERU, M BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M PINEAU, M LE BORGNE, M BRUNET, MME MASSART, MME RIO, M GAUBERT, M FORGET, M GINGUENE, M BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME

ETAIT EXCUSEE : Mme PARIS (pouvoir à Mr le Maire)

*

* *

Affaire n°11 - MOTION - Echangeur de la Bézardais/les Périaux

Rapporteur : M Didier DERU

Une résolution et une motion ont déjà été prises en 2007 et 2008 par le Conseil Communautaire de la Codi faisant état :

- de la dangerosité de la RN 176 au niveau de l'échangeur de la Bézardais/les Périaux ;
- de l'avancée des études de faisabilités du projet d'aménagement sur cet échangeur ;
- et de la nécessité d'inscrire ce projet de manière prioritaire dans le Plan de Développement et de Modernisation des Itinéraires et dans le Plan de Relance des Infrastructures afin d'engager l'Etat dans le financement de cet aménagement.
-

A deux reprises, la Communauté de Communes de Dinan, à l'unanimité, a sollicité l'Etat sur le financement de ce projet. En 2014, le projet n'a toujours pas vu le jour alors que les problèmes de circulation à cet endroit n'ont fait qu'empirer.

La zone d'activité de *Bel Air*, n'est plus un projet. Les acquisitions foncières se terminent et les travaux devraient débuter courant 2016. Le flux de circulation engendré par cette nouvelle zone d'activité va venir amplifier le phénomène de bouchon et d'engorgement de l'échangeur de la Bézardais/les Périaux.

Au-delà de Dinan Communauté, les communes de Quévert, Aucaleuc, Trélivan, Vildé Guingalan et Dinan subissent quotidiennement les difficultés de trafic à ce niveau de la RN 176, qui nuisent aux déplacements domicile-travail-achats.

Le conseil communautaire de *Dinan Communauté* a adopté cette motion dans sa réunion en date du 25 septembre dernier

Il est proposé que la ville de Dinan s'associe à cette démarche et demande au Préfet de Région, aux
Parlementaires, aux Conseillers Régionaux et aux Conseillers Généraux un engagement de financement pour
la construction de l'échangeur de la Bézardais/les Périaux, qui est inscrite au contrat Plan Etat/Région 2014-
2020.

*

* *

Le Conseil Municipal adopte à l'**unanimité** cette motion.

*

* *

Pour expédition certifiée conforme,

Le Maire,
Didier LECHIEN

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué.